



Compte-rendu du CTPD du 09/02/2010

Après lecture des déclarations liminaires, nous avons abordé l'ordre du jour.

Règlement Intérieur applicable au CTPD:

La question du règlement intérieur est abordée, et les amendements proposés par la CGT seront remontés à la Direction Générale.

Bilan du budget 2009:

Concernant les frais d'affranchissement, se pose le problème des sacs. En effet, le tarif des sacs est forfaitaire. Or, elles partent régulièrement quasiment vides. Il est impossible d'attendre que la sacoche soit pleine sans retarder l'exécution des missions. Des gains peuvent être obtenus par une meilleure utilisation des machines à affranchir, et par l'envoi en recommandés uniquement quand cela semble absolument nécessaire. Les envois de Lille sont regroupés à la Trésorerie Générale pour procéder à des envois en nombre. **L'administration a rappelé que le SERCO, c'est un métier.**

Exécution du budget 2010:

Les frais de transport seront en forte augmentation. Des économies sont prévues au niveau de l'informatique et de l'affranchissement. Les superficies ont légèrement augmenté entre 2009 et 2010, par réaffectation de surfaces disponibles en bureaux.

La CGT dénonce la très faible augmentation du budget de nettoyage alors que de nouveaux contrats ont été demandés.

L'administration explique qu'il s'agit de contrats nationaux qui ne peuvent être renégociés au plan local, la faible augmentation est due à des prestations particulières, comme les désinfections lors de la pandémie de Grippe A.. L'administration rappelle l'importance de faire remonter les problèmes d'hygiène et de nettoyage.

La CGT dénonce l'insuffisance du nombre d'heures de nettoyage.

L'administration répond que la société seule décide des moyens alloués, face à son obligation de résultats et insiste sur l'importance du travail de constatation qui doit être fait par les services et remonté. L'administration affirme suivre le problème de près.

La CGT souligne que l'administration botte en touche sur sa responsabilité des moyens mis en oeuvre et sur l'obligation d'assurer la qualité du prestataire.

Concernant le coffrage de l'escalier sur le site de **Cambrai**, la CGT dénonce l'abandon du projet par manque de moyens.

L'administration confirme que les travaux seront réalisés comme prévu, mais qu'ils sont décalés à une phase ultérieure.

Concernant le **site de Tourcoing**, la CGT demande si les travaux de mise en sécurité de la caisse sont prévus, et comment l'administration compte les réaliser avant la mise en place du SIP prévue le 1er juillet 2010.

L'administration explique qu'il y a un litige au sujet de la façade, ce qui impose la présence d'un filet de sécurité, empêchant tous travaux par l'accès extérieur du bâtiment. L'affaire est toujours en instances au Tribunal, il y a donc une difficulté à assurer la sécurité et à garantir l'anti-intrusion. Le barreaudage est impossible et les châssis ne supporteraient pas un vitrage blindé. Le 15 février, une société viendra sur le site à ce sujet.

Le problème de sécurisation de la caisse ne concerne pas l'accueil, d'après l'administration, qui propose comme solution de replis l'installation provisoire de la caisse à un autre endroit, qui ne poserait pas de problème.

La CGT estime que l'administration n'est absolument pas rassurante sur l'implantation prévue de la caisse. Les collègues de la trésorerie de Tourcoing ont déjà subi quatre bracages. À terme, la caisse se situera au 1er étage, ce qui inquiète fortement les agents. **La CGT exige le report de l'installation du SIP de Tourcoing pour assurer la sécurité des collègues**, et rappelle l'absolue nécessité d'avoir une information continue sur l'évolution des plans pour les agents de Tourcoing.

Pour l'administration, la sécurité est au premier rang de ses préoccupations. C'est pourquoi elle prévoit l'installation provisoire dans un local offrant toute les garanties.

Concernant l'information, les agents assistent au groupe projet, et l'administration donne donc d'après elle l'information nécessaire en continue. Les plans ont tardé, compte tenu du site, afin de permettre de présenter des plans complets aux agents, et de recueillir leurs observations.

La CGT demande si l'inspecteur Hygiène et Sécurité a été associé au projet. L'administration indique que cela sera abordé au prochain CHS.

Concernant la vidéo surveillance, la CGT demande si la généralisation est prévue et exige d'aborder ce sujet en CTP.

Pour l'administration, la sécurité comprend plusieurs aspects : des transports de fonds, la sécurité des locaux par télésurveillance, avec une alarme vers un organisme externe, la vidéo-surveillance, généralement à l'extérieur des bâtiments, mais aussi dans certaines zones fréquentées par les convoyeurs de fonds.

La CGT souligne que le budget précédent en DLU n'a pas été voté. L'administration répond qu'il y avait alors 3 CTP pour un budget unique, paradoxe qui rend impossible un vote cohérent.

La CGT vote contre un budget en régression.

Concernant la performance, **la CGT souligne que le budget opérationnel de programme constate une sous-administration du sud du département**. La CGT demande donc l'arrêt des suppressions d'emplois massives.

L'administration répond que la sous-administration du SUD du département concerne surtout le secteur hospitalier.

Ponts Naturels:

L'administration a décidé la mise en place de 2 ponts naturels en 2010, le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre.

La CGT demande que soit accordée comme les années précédentes dans la filière fiscale, une autorisation d'absence pour les personnels berkanniens qui ont très peu de congés. L'administration va vérifier ce point.

L'utilisation de l'équipe de renfort:

La CGT souligne l'inquiétude des agents des brigades de renfort suite à la fusion et à l'évolution du métier.

L'administration répond que des discussions ont lieu au niveau de la DG.

Questions diverses:

La CGT s'inquiète de l'affectation d'un Inspecteur Départemental à Denain, comme demandé lors du dernier CTP.

L'administration affirme qu'elle n'a pas pris l'engagement de mettre un I. Dep à Denain. Monsieur Guidez assure une permanence de trois demi-journées par semaine.

Concernant la plate-forme interministérielle ressource humains, regroupant au niveau régional :

- la direction régionale des finances publiques,
- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et la forêt,(DRAAF)
- la direction régionale de la culture, (DRAC)
- la direction régionale de l'environnement de l'aménagement, et du logement, (

DREAL)

- la direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation, du travail, et de l'emploi (DIRECCTE)
- la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- les rectorats d'académie
- l'agence régionale de santé (ARS)

Selon l'administration, il s'agit de mutualiser les moyens, il s'agit pour le moment d'une simple mise en place, nous ne serions pas concernés.

La CGT précise au contraire que la DRFIP participe à cette plate-forme régionale RH et que cela a été confirmé lors de la réunion préfectorale à laquelle la CGT participe.

Concernant le **CLIFA** (Centre de liquidation des factures des armées), situé à **Cambrai**, la CGT informe l'administration que ce centre connaîtra une montée en puissance entre mi 2010 et la fin 2011, et qu'il sera totalement installé fin 2012, début 2013. Il concernerait 160 emplois DGFIP. La CGT demande à l'administration pourquoi elle ne diffuse aucune information à ce sujet.

L'administration annonce qu'elle n'a aucune information de la direction générale, ni aucune saisie du préfet.

Concernant le **CPS** (Centre Prélèvement Service), une expérimentation a lieu depuis septembre 2009, pour consacrer une partie du temps à gérer uniquement les courriers et les courriels en étant dégagé de la réception téléphonique, ce qui permet aux agents d'être moins stressés, et de réduire plus rapidement le stock de courriels. Les agents vont être

dotés d'écrans 19 pouces, mais l'accès à la base école en permanence reste impossible.

La CGT demande l'installation d'une imprimante par agent, et une étude ergonomique sur la luminosité.

L'administration répond qu'il n'y aura pas d'imprimantes individuelles, mais elle s'engage à vérifier le positionnement des imprimantes collectives, et à éventuellement en ajouter.

La CGT intervient concernant la plate-forme téléphonique de la Trésorerie Grand-Lille. Elle demande à l'administration la liste des plate-forme téléphonique disséminée dans le département, et une description précise des conditions de travail des agents.

Elle réclame également au prochain CTP un bilan de la **campagne IR 2009**, et une présentation de l'organisation de la **campagne IR 2010**, et informe l'administration de la tenue d'un group de travail sur la subrogation des indemnités journalières des berkanniens.

La CGT souligne l'inquiétude des collègues du service des pensions, sur leur emploi, et sur la localisation de leur activité.

L'administration répond qu'un service national des pensions a été créé à Nantes, sous l'autorité du directeur général. Cependant, il y aura toujours des centres d'appel et des centres de gestion sur le tout territoire. Le département est candidat à la fois pour un centre de gestion, et pour un centre d'appel.

La CGT intervient concernant la mise en place du **site de Lomme**. Elle tient à rappeler que Lille et Lomme sont deux communes associées, et donc distinctes, Lomme ayant un maire et un conseil municipal. Le protocole de mise en place des SIP prévoit expressément que les collègues de la filière gestion publique impactés par la mise en place d'un SIP ne devront pas changer de commune.

Pour la CGT, l'administration ne peut donc pas obliger les collègues de la trésorerie de Grand-Lille à aller à Lomme. De plus, la CGT trouve inadmissible la gestion du personnel dans ce dossier : en effet, dès le début, dans les réunions du groupe projet, l'administration a assuré aux collègues de la filière gestion publique que les transferts de personnel ne se feraient que sur la base du volontariat. Aujourd'hui, l'échéance approchant, l'administration change de discours et considère Lille et Lomme comme une même commune. La CGT rappelle que ce n'est pas à la DGFIP de décider des fusions de communes.

L'administration répond que les règles ont été expliquées collectivement et individuellement aux agents de la trésorerie Grand-Lille, que l'équipe de Lomme sera constituée de la base du volontariat et du mouvement général d'affectation. L'administration s'appuie sur un arrêté ministériel de fusion des communes datant de 2002, concernant la fusion des communes de Lille et Lomme.

La CGT exige que cet arrêté soit transmis aux membres du comité.

Vos représentants CGT :

Christine BASSEUX

Jean-Marie MASSE

Laury DELEMME

Michaël WICKE

Mathias WATTELLE

Philippe DEFOSSEZ

Denis MONIER

Gérard MAYOR